

Connaître les règles et obligations en hygiène alimentaire

Référence : FCORIS0001

Thématique : Me former à la prévention des risques

FORMATION CONTINUE

Titre de la formation

Formation spécifique en matière d'hygiène alimentaire adaptée à l'activité des établissements de restauration commerciale.

Cette formation est spécifique et adaptée à l'activité des établissements de restauration commerciale et conforme au décret du 24 juin 2011 et à l'arrêté du 12 février 2024 (Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire).

A l'issue de cette formation, vous pourrez obtenir l'attestation à présenter en cas de contrôle sanitaire.

Taux de satisfaction 2025 : 100%

99,3% des stagiaires se déclarent satisfaits

concernant la possibilité de mettre en œuvre les connaissances acquises en formation dans leur activité

« Maîtriser les pratiques de l'hygiène alimentaire dans les établissements de restauration commerciale et vous conformer à l'obligation légale. »

Objectifs

- Identifier les grands principes de la réglementation en relation avec la restauration commerciale
- Mettre en œuvre les principes de l'hygiène en restauration commerciale

Contenu

- **Identifier les grands principes de la réglementation en relation avec la restauration commerciale**
 - Les fondamentaux de la réglementation communautaire et nationale (ciblée restauration commerciale) :
 - Notions de déclaration, agrément, dérogation à l'obligation d'agrément. (cerfas 13984 et 13982)
 - L'hygiène des denrées alimentaires (réglementation communautaire et nationale en vigueur)
 - Les arrêtés en vigueur relatifs aux règles sanitaires applicables aux activités de commerce de détail.
 - Les contrôles officiels
- **Mettre en œuvre les principes de l'hygiène en restauration commerciale**
 - Aliments et risques pour le consommateur :
 - Les différents dangers
 - Les dangers biologiques, y compris parasites
 - Les mesures de maîtrise des dangers
 - Le plan de maîtrise sanitaire :
 - Les bonnes pratiques d'hygiène (BPH)
 - Les principes de l'HACCP
 - Les mesures de surveillance et de vérification (autocontrôles et enregistrements) tenant compte aussi du classement des denrées en produits prêts à manger ou non
 - Le GPBH du secteur d'activité spécifié et les mesures spécifiques qu'il détaille
 - La traçabilité

Public

- Toute personne travaillant ou ayant un projet de création ou de salariat dans le secteur alimentaire

Prérequis

- Aucun prérequis nécessaire pour cette formation

Information complémentaire

- Pour suivre au mieux la formation, nous recommandons de disposer d'un smartphone ou d'une tablette avec une connexion internet pour réaliser les évaluations de formation.

Méthodes mobilisées

- Le formateur diffuse un diaporama et fournit à chaque participant des supports pédagogiques et/ou des références bibliographiques
- La pédagogie mise en œuvre comprend :
 - un tour de table avec recueil des attentes des participants par le formateur
 - des exposés du formateur avec des exemples concrets
 - des études de cas spécifiques à votre activité
 - des apports de conseils de la part du formateur
 - des mises en situation avec manipulation de matériel

Moyens mobilisés

- Salle de formation avec accès Internet et équipée selon les besoins : postes informatiques et/ou vidéo projecteur et/ou ENI et/ou tableau blanc et/ou paper

board
et plateau technique pour les mises en situation.

Modalités d'évaluation

- Positionnement et évaluation des acquis de la formation par le formateur

Durée

- 2 jours
en présentiel
(14 heures)

Modalités et délais d'accès

- Sur inscription aux dates indiquées pour chaque session

Tarif

- 420 €
nets de taxe

pour les 2 jours (forfait)
avec prise en charge totale ou partielle possible selon les conditions de
l'organisme de financement de la formation professionnelle

Tarif artisan

:

«

Entreprise inscrite au Registre National des Entreprises (RNE), exerçant une activité artisanale dont le code d'activité (APRM) relève de la NAFA, Nomenclature d'Activité Française de l'Artisanat

»

- Possibilité de prise en charge partielle du coût de la formation sous réserve des conditions des organismes financeurs - Nous contacter

Accessibilité

Pour les personnes qui rencontreraient des difficultés issues d'une situation de handicap, même léger, merci de nous contacter afin d'établir les modalités d'accessibilité et d'adaptation à la formation

Nota : formation NON éligible au PASS CMA Liberté



Nous contacter



Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pays de la Loire

Siret : 130 020 688 00011

Code APE : 9411Z

Date de mise à jour : 20 mars 2026

Délivré par:

- Saumur, antenne CMA (49) : 5, quai Comte Lair - 49400 SAUMUR
- Angers (CMA49 accueil) : 5, rue Darwin - CS 80806 - 49008 ANGERS CEDEX 01
- Ste-Luce-sur-Loire (CMA44 formation continue) : 5, allée des Liards - BP18129 - 44981 SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE CEDEX
- Angers (CMA49 formation continue) : 5, rue Darwin - CS 80806 - 49008 ANGERS CEDEX 01
- Laval (CMA53 formation continue) : 5, rue Darwin - CS 80806 - 49008 ANGERS CEDEX 01
- Le Mans (CMA72 formation continue) : 5, cour Etienne-Jules Marey - CS 81630 - 72016 LE MANS CEDEX 2
- La Roche-sur-Yon (CMA85 formation continue) : 35, rue Sarah Bernhardt - CS 90075 - 85002 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX
- CMA Pays de la Loire (siège régional) : 6, boulevard des Pâturaux - 44985 SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE CEDEX
- Fontenay-Le-Comte, Maison de l'Entreprise et du Territoire (85) : Maison de l'Entreprise et du Territoire - 16, rue de l'Innovation - 85200 FONTENAY-LE-COMTE
- Cholet, antenne CMA (49) : 5 Boulevard Pierre LECOQ - LA NOVATHEQUE - ZAC du Carteron - 49300 CHOLET

Prochaines sessions:

- Ste-Luce-sur-Loire (CMA44 formation continue) - Lundi 31 août et mardi 1er septembre 2026 - Inscription avant le 24/08/2026
- La Roche-sur-Yon (CMA85 formation continue) - Mardi 15 et mercredi 16 septembre 2026 - Pas de date limite d'inscription
- Angers (CMA49 formation continue) - Jeudi 17 et vendredi 18 septembre 2026 - Inscription avant le 02/09/2026
- Laval (CMA53 formation continue) - Lundi 28 et mardi 29 septembre 2026 - Inscription avant le 28/09/2026
- Le Mans (CMA72 formation continue) - Lundi 5 et Mardi 6 Octobre 2026 - Pas de date limite d'inscription
- Ste-Luce-sur-Loire (CMA44 formation continue) - Mercredi 14 et jeudi 15 octobre 2026 - Inscription avant le 08/10/2026
- Laval (CMA53 formation continue) - Lundi 16 et mardi 17 novembre 2026 - Inscription avant le 09/11/2026
- La Roche-sur-Yon (CMA85 formation continue) - Mardi 24 et mercredi 25 novembre 2026 - Pas de date limite d'inscription
- Saumur, antenne CMA (49) - Jeudi 26 et vendredi 27 novembre 2026 - Inscription avant le 12/11/2026
- Angers (CMA49 formation continue) - Jeudi 03 et vendredi 04 décembre 2026 - Inscription avant le 19/11/2026
- Ste-Luce-sur-Loire (CMA44 formation continue) - Lundi 07 et mardi 08 décembre 2026 - Inscription avant le 30/11/2026
- Le Mans (CMA72 formation continue) - Lundi 7 et Mardi 8 Décembre 2026 - Pas de date limite d'inscription

Tarifs:

- CHEF(FE) D'ENTREPRISE - contact
- CREATEUR REPRENEUR - contact